

# Règlement Concours – 100 magasins 100 prix

## Article 1. Définitions

1.1 Dans le présent règlement de concours, les termes suivants ont la signification suivante:

- **"Participant"**: tout personne qui participe au concours.
- **"Electro Dépôt"**: Electro Dépôt Belgium sa, dont le siège social est situé à 1070 Anderlecht, Route de Lennik 371, et dont le numéro d'entreprise est 0549.949.715
- **"Prix"**: les objets qu'un participant peut gagner dans le cadre du concours
- **"Règlement"**: désigne le présent règlement applicable au concours
- **"Concours"**: le concours organisé par Electro Dépôt dans le cadre de l'ouverture du magasin de Froyennes.
- **"Gagnant"**: le terme gagnant désigne un participant qui a gagné un prix.

## Article 2. Objet

2.1 Le présent règlement détermine les règles relatives à la participation et au déroulement de la compétition.

2.2 Le participant reconnaît avoir lu le règlement dans son intégralité et déclare l'accepter.

## Article 3. Conditions de participation

3.1 La participation au concours n'est possible que pour les participants âgés d'au moins 18 ans.

3.2 Les mineurs ne peuvent participer au concours que s'ils ont obtenu le consentement de leurs parents ou de leur tuteur légal.

3.3 Les employés et les indépendants d'Electro Dépôt sont exclus de la participation au concours.

3.4 La participation implique que le participant agit en qualité de consommateur

3.5 Un participant ne peut participer au concours qu'une seule fois par le biais de son réseau social (Facebook ou Instagram) Si un participant participe sur les 2 plateformes, cela comptera comme une seule participation.

3.6 La participation au concours est gratuite. Si une personne ne dispose pas d'un appareil des marques sélectionnées, elle peut effectuer une photo/vidéo dans un de nos magasins, mais sans déplacer l'appareil ou déranger les clients ou les employés du magasin.

## Article 4. Déroulement du concours

4.1 La participation au concours est possible du 25 octobre 2021 au dimanche 14 novembre 2021 à 23h59.

4.2 Afin de participer au concours, le participant doit effectuer les actions suivantes:

- Le participant doit prendre une photo ou une vidéo promotionnelle (10 secondes maximum) mettant en valeur l'une de nos propres marques. Les marques suivantes sont:

- Bellavita
- Cosylife
- Edenwood
- Exceline
- Valberg
- BeYou
- HighOne

- Le participant doit mettre en ligne la photo ou la vidéo prise via son profil personnel Facebook ou Instagram, avec le contenu textuel suivant:

- Ou: "I ❤️ <merknaam>".
- Ou: une critique positive et créative contenant le hashtag #100ElectroDepot et le tag @ElectroDepotBelgium.

4.3 Le participant accorde à Electro Dépôt un droit d'utilisation non exclusif, international et libre de droits sur le contenu placé par lui conformément au paragraphe précédent, pour la durée du droit d'auteur sur le contenu concerné, et ce dans le but de mener la communication relative au Concours.

4.4 Il est interdit au participant d'inclure dans son post tout contenu à caractère diffamatoire, insultant, offensant, pornographique, raciste, discriminatoire, choquant ou autrement illégal.

4.5 Le Participant s'engage à ne pas publier de contenu qui viole les droits de tiers, tels que les droits d'auteur et les droits à la vie privée. En outre, aucune autre marque que celles mentionnées ci-dessus ne peut être affichée dans le post. Le participant indemniserait pleinement Electro Dépôt de toute réclamation éventuelle à cet égard.

## Article 5. Prix

5.1 Les prix suivants peuvent être gagnés dans le cadre du Concours:

Nom bre	Prix	Valeur de ventes (TVA incl.)
2	PlayStation®5	399,00 EUR
3	TV Edenwood 42"	279,95 EUR
5	Smartphone Xiaomi Redmi 9T	137,95 EUR
10	Bon de 50 EUR	50 EUR
80	Bon de 10 EUR	10 EUR

5.2 Ces prix ne sont pas liés à des produits ou services supplémentaires fournis par Electro Depot ou des tiers.

5.3 Electro Depot peut modifier la composition de ces prix pour quelque raison que ce soit.

5.4 Les prix ne sont pas échangeables et ne peuvent être convertis en espèces. Si la valeur au détail susmentionnée d'un prix devait être inférieure à sa valeur au détail réelle, le gagnant n'aurait pas le droit de recevoir la différence en espèces.

5.5 Les gagnants des prix seront sélectionnés par un jury composé du PDG d'Electro Dépôt et de deux partenaires externes issus de sociétés de médias et/ou de communication.

5.6 Les gagnants des prix seront sélectionnés sur la base des critères suivants: l'originalité, la qualité, l'impression générale et la conformité aux conditions du concours de la photographie/vidéo et du post qui l'accompagne.

5.7 Une fois les jugements rendus, le(s) gagnant(s) sera(ont) informé(s) par Electro Dépôt par le biais d'un message privé sur le canal de média social utilisé au plus tard le 17/11/2021. Les noms des gagnants seront également annoncés sur les canaux de médias sociaux et les sites web d'Electro Depot.

5.8 Le(s) gagnant(s) sera(ont) invité(s) à retirer les prix dans un magasin Electro Dépôt de son(leur) choix. Le gagnant doit récupérer les prix dans un délai de 2 mois. S'il n'est pas collecté dans ce délai, Electro Depot se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre participant.

5.9 La désignation des gagnants est contraignante et irrévocable. Le résultat ne peut être contesté d'aucune manière. Les participants n'ont pas le droit de contrôler ou de rendre compte du processus de décision du jury, sauf en cas de soupçon sérieux d'erreur matérielle.

## **Article 6. Supervision du concours**

6.1 Electro Depot se réserve le droit de contrôler le bon déroulement du concours conformément au règlement.

6.2 Pour toute participation en violation du Règlement, Electro Depot se réserve le droit d'exclure le Participant du Concours et le Participant perdra le droit à un Prix sans que le Participant puisse réclamer une quelconque compensation envers Electro Depot. Si un participant a déjà gagné un prix et que sa participation s'avère être en violation du règlement, Electro Depot est en droit d'engager une action en justice pour récupérer le prix. Le participant sera mis en demeure par lettre recommandée, après quoi il devra retourner le Prix dans les 15 jours au point de vente où il l'a reçu. Si le Prix n'est pas restitué dans les délais, le Participant sera redevable d'une indemnité égale à la valeur de vente (TVA comprise) du Prix telle que mentionnée ci-dessus, majorée de 10%.

## **Article 7. Protection des données personnelles**

7.1 Electro Depot traite les données personnelles des participants dans le cadre du concours. Les données seront utilisées aux fins de l'organisation et du déroulement du concours (y compris la gestion des participations, la sélection et l'annonce des gagnants, etc.) Les gagnants comprennent que s'ils gagnent un prix, ils peuvent apparaître sur le site Web et les canaux de médias sociaux d'Électro Dépôt avec leur poste, leur nom et une photographie d'eux-mêmes.

7.2 Les coordonnées des participants ne seront pas utilisées à des fins de marketing, à moins que les participants n'y aient expressément consenti.

7.3 Les motifs de traitement utilisés par Electro Depot sont la nécessité d'exécuter le contrat (c'est-à-dire le présent règlement), les intérêts légitimes d'Electro Dépôt et l'autorisation du participant.

7.4 De plus amples informations sur la manière dont Electro Depot traite les données personnelles des participants sont disponibles dans la déclaration de confidentialité d'Electro Depot: <https://www.electrodepot.be/fr/protection-de-vos-donnees-personnelles-commerce>

## **Article 8. Responsabilité**

8.1 Electro Depot n'est pas responsable de tout dommage, blessure ou accident qui pourrait survenir suite à la participation au concours et/ou au fait de gagner un prix.

8.2 Aucune erreur d'impression, d'orthographe ou autre ne peut être invoquée pour justifier une obligation quelconque de la part d'Electro Depot.

8.3 Si Electro Dépôt devait reporter, écourter, suspendre ou annuler le concours pour quelque raison que ce soit, Electro Depot ne saurait en aucun cas être responsable.

8.4 Le prix sera mis à disposition dans l'état dans lequel il a été trouvé. Electro Dépôt ne sera pas responsable si un prix ne répond pas à l'attente créée de la part du participant.

8.5 Si un régime de garantie s'applique aux Prix, le Gagnant doit exercer ce régime de garantie directement auprès du fabricant.

## **Article 9. Divers**

9.1 La nullité, l'invalidité ou l'inapplicabilité de l'une des dispositions du présent règlement n'affecte toutefois pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions du présent règlement.

9.2 Electro Depot se réserve le droit de modifier le Règlement à tout moment. Dans ce cas, Electro Depot en informera les Participants et ceux-ci seront libres d'interrompre ou non leur participation.

9.3 Le présent règlement est régi exclusivement par le droit belge. Tout litige sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents pour le siège social d'Electro Depot.

9.4 Toute question relative au Concours ou au présent règlement peut être envoyée à: [contact-fr@contact.electrodepot.be](mailto:contact-fr@contact.electrodepot.be)